

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 24 CONCERNANT SANOFI

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

SANOFI

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 30 AVRIL 2021

RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTION 18 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,5% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 20 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 20 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment à la résolution 18 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 24 : Attribution d'actions gratuites

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1,5% du capital.

La société mentionne que ces d'actions gratuites seront soumises au moins à deux critères de performance d'une durée d'au moins 3 ans, toutefois les critères susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant pas communiqués dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-3 paragraphe 4-2

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de SANOFI

Le conseil d'administration de SANOFI comportera, à l'issue de l'assemblée générale 76,9% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où la résolution correspondante serait acceptée).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Serge Weinberg	Président	Libre d'intérêts	100%	M	70	FR	12	2023	0	1		P	
	Paul Hudson	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	53	UK	2	2022	1	0			
	Christophe Babule	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	93%	M	55	FR	2	2022	1	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Barbara Lavernos	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	F	53	FR	Nouveau	2025	1	1			
	Marion Palme	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	71%	F	38	DE	4	2021	0	1			
	Christian Senectaire	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	56	FR	4	2021	0	1			
	Rachel Duan		Libre d'intérêts	100%	F	50	CN	1	2024	0	4			
	Lise Kingo		Libre d'intérêts	89%	F	59	DK	1	2024	0	2			
	Patrick Kron		Libre d'intérêts	100%	M	67	FR	7	2022	0	3		M	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Fabienne Lecorvaisier		Libre d'intérêts	100%	F	58	FR	8	2025	1	2	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Melanie Lee		Libre d'intérêts	100%	F	62	UK	4	2025	0	1		M	
	Carole Piwnica		Libre d'intérêts	100%	F	63	BE	11	2024	0	3			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Gilles Schnepf		Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	1	2022	0	4	M		
	Diane Souza		Libre d'intérêts	100%	F	68	US	5	2024	0	1	M		M
	Thomas Südhof		Libre d'intérêts	100%	M	65	DE	5	2024	0	1			

2. Spécificités

Les statuts de SANOFI comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET